

CG du 20 novembre 2018

Groupe VTE, Question orale

Réaménagement des arrêts de bus en lien avec la LHand

Mesdames, Messieurs,

La mesure 53 du projet d'agglomération de 1^{ere} génération a comme objectif le réaménagement et l'équipement des arrêts de bus avec comme base la LHand, Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

Fin 2017, un avant-projet, initié par le syndicat d'agglomération a été mis à disposition des communes. Sur la base du rapport établi et des priorités qui en découlent, chaque commune doit lancer les études et finalement réaménager les arrêts de bus afin qu'ils soient conformes à la loi.

Le délai pour cette mise aux normes a été fixé au 31 décembre 2023.

D'où ma question :

Quelle est la planification de la commune de Val Terbi à ce sujet ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour le groupe VTE
Gabriel Friche

